université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 10 juillet 2020

Présidence du Professeur Jean-Luc PELLEGRIN, Directeur du collège des sciences de la santé

Le Professeur Jean-Luc Pellegrin présente les **modalités de contrôle de connaissances 2020/2021 pour:**

- L'ISPED
- Le D.E. Infirmier en Pratique Avancée 1ère année
- L'Institut de Formation en Ergothérapie (IFE) 2020-2021 – 1ère, 2ème et 3ème année
- L'Institut de Formation en Pédicurie-Podologie – 1ère, 2ème et 3ème année
- La Formation du D.E. Audioprothésiste – 1ère, 2ème et 3ème année
- La Formation du Certificat de Capacité D'Orthophoniste – 1ère à 5ème année
- La Formation Orthoptie – 1ère, 2ème et 3ème année
- Le Master 2 mention Pharmacologie
- Le Double cursus Ecole Santé-Sciences (ESS)
- Les Licences Professionnelles de l'Institut du Thermalisme
    - Mention : Métiers de la santé : Nutrition, Alimentation / Parcours : PREVENTION ET INNOVATION CULINAIRE (NAPIC)
    - Mention : Métiers de la forme / Parcours : MANAGEMENT DES CENTRES DE REMISE EN FORME ET BIEN-ÊTRE PAR L'EAU (MCRBE)
    - Mention : Métiers de la Santé : Technologies / Parcours : GESTION DES EAUX A USAGE SANTE (STGES)
- Le Parcours d'Initiation à la Recherche en Santé
- Le Stage d'Initiation à la Recherche en Santé

Le Professeur Jean-Luc Pellegrin, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint) aux modalités de contrôle des connaissances ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 10 juillet 2020

Le Directeur du collège des
sciences de la santé

Professeur Jean-Luc PELLEGRIN